

SOCIETE des PROFESSEURS
d'HISTOIRE ANCIENNE
de l'UNIVERSITE

ASSEMBLEE GENERALE du 19 DECEMBRE 1970

PRESENTS : M. CHASTAGNOL Président, MM. LEVEQUE et ROUGE Vice-présidents, Mlle MOSSE Trésorière, Mme PIETRI et M. BOURRIOT Secrétaires - Mmes et Mlles DEMOUGEOT (Montpellier), BONNEAU (Caen), SCHNAPP (Vincennes), RUZE (Paris I), CLAVEL (Besançon), CELS (Tours), PERRIN (Dijon), VIDAL (Rouen), VIAL (Lyon), BIZIERE (Rennes), BUDISCHOVSKY (Rennes), THELAMON (Rennes), QUET (Nantes), DENIAUX (Caen), BESSIGNEUL (Nice), MM. PALANQUE (Professeur honoraire Aix), ARON (Paris I), FABRE (Brest), MANGIN (Dijon), LE GALL (Paris I), BERTRAND (Paris I), BURNAND (Nancy), MARTIN J.P. (Reims), DUMONT (Limoges), CADOUX (Amiens), DEBORD (Bordeaux), ETIENNE (Bordeaux), JOST (Bordeaux), HARMAND J. (Clermont-Ferrand), FOUCHER (Tours), BORIUS (Tours), LARONDE (Grenoble), HARMAND L. (Rouen), SAKELLARIOU (Lyon), PAPE (Rennes), CABANES (Clermont-Ferrand), LERICHE (Caen), CHRISTOL (Paris I), LEPELLEY (Lille), ANGLIVIEL de la BAUMELLE (Amiens), VAN EFFENTERRE (Paris I), DESANGES (Nantes), GARLAN (Rennes).

INVITES : M. PERROY, Président de l'Association des Professeurs d'Histoire du Moyen-Age de l'Enseignement Supérieur, M. R. MARTIN, Président de l'Association des Professeurs d'Archéologie et d'Histoire de l'Art des Universités, M. VIAN, Représentant l'Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur.

EXCUSES : M. LECLANT (Paris IV), M. LEGLAY (Nanterre), M. MESLIN (Paris IV), M. PIETRI (Nanterre), M. DUVAL (Louvre), M. REMY (St-Etienne), Mlle FEUVRIER (Grenoble), M. PETIT (Grenoble), M. REY COQUAIS (Dijon), Mlle COUILLOUD (Lyon), Mme CHRISTIEN (Nanterre).

* *
*

La séance est ouverte à 9 H. par M. CHASTAGNOL Président qui se félicitera de la présence et de la participation aux travaux de la S.O.P.H.A.U. des délégués des Sociétés soeurs, celles des Professeurs de Langues Anciennes et d'Archéologie, et qui sera heureux d'accueillir pour la 1ère fois la Société des Médiévistes en la personne de son Président P. PERROY. M. VIAN présente les excuses de M. RAMBAUD empêché. Au Congrès de l'APLAES à Grenoble, auquel assistait M. CHASTAGNOL, il a été constaté que le latin remportait un succès certain dans les classes de 5e des Lycées, mais aussi dans les C.E.S. M. PERROY est heureux des liens qui se nouent entre Antiquistes et Médiévistes car les problèmes de leurs disciplines sont souvent identiques. M. MARTIN engagera le débat sur la question des Ecoles françaises d'Athènes, Rome, Madrid, le Caire.

.../...

RENOUVELLEMENT du BUREAU

M. CHASTAGNOL souhaite que le Président de la Société ne reste pas en fonctions plus de trois ans et demande donc que l'on envisage son remplacement pour la rentrée de 1971.

M. LEVEQUE Vice-Président présente sa démission; M. BOURRIOT, Secrétaire membre sortant du bureau, ne se représente pas.

L'assemblée accepte à l'unanimité que le bureau soit augmenté d'un poste supplémentaire en raison de la croissance des effectifs, en particulier du nombre des assistants.

Trois postes sont donc à pourvoir.

Votants 38 - Bulletins blancs 2 -

M. FOUCHER 35 voix élu - Mlle PERRIN 29 voix, élue - M. BERTRAND 28 voix, élu - M. GARLAN 4 voix - M. BOURRIOT 2 voix - M. LERICHE 1 voix -

ENTREVUE avec M. le DIRECTEUR GAUTHIER - AGREGATIONS - PROGRAMME.

M. CHASTAGNOL fait part de l'entrevue qu'il a eue avec M. GAUTHIER Directeur de la Pédagogie et des Programmes. Il a remis à ce dernier, au nom de la S.O.P.H.A.U., une lettre exposant les vœux de notre société.

1) Identité de l'agrégation masculine et de l'agrégation féminine dans ses programmes et ses épreuves.

2) Publication des programmes de l'année suivante au moment de l'écrit des concours, soit au début de mai.

3) Inscription pour deux ans des questions du programme avec renouvellement de ce dernier par moitié chaque année.

4) Harmonisation des programmes d'Agrégation et de CAPES.

5) Attribution à l'Histoire ancienne d'une part d'enseignement égale à celle des trois autres périodes dans les études d'Histoire, avec obligation pour les étudiants de suivre l'enseignement d'Histoire Ancienne sanctionné par un examen, au moins dans le 1er cycle.

6) Attribution d'une place à l'Histoire ancienne dans les programmes du Second Cycle de l'Enseignement du Second Degré (Etude des civilisations de l'Antiquité).

M. ETIENNE déplore que la question d'Histoire ancienne du programme 1970-1971 ne soit pas identique à celle du programme 1969-1970.

M. LEVEQUE estime que l'harmonisation des programmes des concours a été réalisée, avec des coefficients représentant 2/3 du total pour l'Histoire, 1/3 pour la Géographie. Le programme 1970-71 ne se distingue du précédent que par une petite extension et pense qu'à l'avenir les questions ne changeront pas de libellé pendant deux ans. En 1971-1972, sera inscrite une question d'Histoire grecque.

M. CHASTAGNOL déplore qu'une lettre adressée par lui aux Présidents des jurys de concours ait pu être diversement interprétée. Il n'a pas voulu intervenir dans le choix des questions. Il demande qu'à l'avenir, pour éviter toute ambiguïté, celui qui présente un vœu

.../...

remette au Président un texte écrit, de façon à ce que l'assemblée vote sur un texte rédigé. Cela évitera toute contestation ultérieure.

- Le Président met aux voix une motion demandant :
- Le maintien d'une question unique en histoire ancienne pour deux ans avec harmonisation Agrégation-CAPIES.
- La publication des programmes des Concours en mai.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

BILAN FINANCIER

Mlle MOSSE, Trésorière, présente le bilan de la S.O.P.H.A.U.

- 41 cotisations reçues dont 3 de membres associés.

(N.B. Le secrétaire expédie les convocations et le compte-rendu des activités de la S.O.P.H.A.U. à plus de cent cinquante membres !).

- Actif : 1.833 F,93

- Versement à la Maison de l'Inde pour location de la Salle de réunion 300 F.

- Cotisations maintenues au taux de 20 F. pour les membres ordinaires, 10 F. pour les membres associés - à verser au compte de la Société des Professeurs d'Histoire Ancienne C.C.P. Paris 1807-52.

PROPOSITION R. ETIENNE concernant la REVUE des ETUDES ANCIENNES.

M. ETIENNE fait remarquer que la R.E.A., qui a l'avantage de réunir histoire grecque et histoire romaine, n'a pourtant pas l'ampleur des revues étrangères comme LATOMUS ou HISTORIA, bien que son programme de publication soit rempli deux ans à l'avance. Les Universitaires français doivent donc attendre deux ans au moins pour voir paraître les articles qu'ils ont rédigés. Or les jeunes chercheurs en particulier ont besoin de présenter des publications lors du dépôt de dossiers pour le CNRS ou les diverses listes d'aptitude.

Un "triumvirat" (Messieurs HAURY, MARCADE, ETIENNE) a été constitué à la demande de M. COUPRY, et avec l'approbation de M. BOYANCE Président du Comité de la R.E.A. pour apporter une aide à M. COUPRY, actuellement souffrant.

Peut-être, la S.O.P.H.A.U., indique M. ETIENNE, pourrait-elle proposer à ce Triumvirat, à M. COUPRY et au Comité de direction :

1) Une augmentation du volume de la revue qui passerait à 4 fascicules par an.

2) La constitution d'un Comité de Direction et de Rédaction plus large que le Comité actuellement en fonctions.

3) Une nouvelle étude du dosage souhaitable entre Histoire, Archéologie et Philologie.

.../...

M. VIAN rappelle que le problème de la REA intéresse aussi les Professeurs de langues anciennes.

M. CHASTAGNOL enverra à M. COUPRY une lettre au nom de la S.O.P.H.A.U. concernant la R.E.A., et une commission est désignée pour faire un rapport à ce sujet à l'Assemblée de printemps à Montpellier. Sont désignés: M. LECLANT, GARLAN, LE GALL, Mlle PERRIN, Mme CELS.

M. ETIENNE rappelle la situation financière difficile des revues françaises et incite vivement les Universitaires à souscrire un abonnement pour permettre à ces publications indispensables de vivre.

PROBLEME DES ECOLES FRANCAISES

M. R. MARTIN ouvre le débat en indiquant que l'A.P.A.H.A.U. tiendra un congrès à Paris dans la 2ème quinzaine de février, consacré au problème du recrutement et à l'organisation interne des Ecoles françaises d'Athènes, Rome, Madrid, Le Caire... Il serait souhaitable qu'une forte délégation de la S.O.P.H.A.U. puisse y participer.

Ces Ecoles ou Instituts n'ont pas le même statut, ni les mêmes objectifs, ni le même recrutement.

RECRUTEMENT

Pour l'Institut du Caire, le recrutement s'effectue sur dossiers, la décision revenant à un Conseil scientifique qui tient compte d'un plan de travaux.

Pour Athènes on ne tient pas compte suffisamment des travaux déjà exécutés, alors que certains candidats ont déjà à leur actif des publications. Il faut aussi tenir compte des programmes de recherches à entreprendre. Il faut coordonner les programmes mis au point par l'Ecole, et la formation des élèves.

Pour Rome, il est impossible pratiquement à un étudiant de province d'être envoyé au Palais Farnèse. Le recrutement est donc à revoir avec un concours, le Directeur de l'Ecole étant assisté d'un jury pour trier les candidats.

STAGIAIRES

Il serait dangereux d'accroître les promotions d'élèves, mais il faut permettre aux chercheurs de séjourner durant 3 mois, 6 mois, un an dans les Ecoles pour la réalisation d'un objectif précis, lorsque le contact direct avec le pays s'avère indispensable. Il faudrait, sur ce point, des structures assez souples et veiller à un recrutement judicieux et équitable des stagiaires.

CONSEIL SCIENTIFIQUE

La constitution de Conseils Scientifiques, chargés du recrutement, du contrôle, de la surveillance des travaux, s'impose dans toutes les Ecoles. C'est le point le plus important des réformes à envisager.

.../...

M. PERROY indique que les Médiéviistes sont intéressés par les Ecoles de Rome et la Casa Velasquez. Mais l'Ecole des Chartes fournit presque automatiquement le médiéviste envoyé au Palais Farnèse. Le recrutement ne devrait pas se faire uniquement dans les Grandes Ecoles. L'Antiquité, le Moyen-Age et l'histoire moderne sont également concernés par l'Ecole de Rome.

M. ETIENNE demande instamment la constitution d'un Conseil scientifique pour toutes les Ecoles françaises de Rome, d'Athènes, de Madrid..., le recrutement par concours national avec jury et la fin du monopole de fait de l'Ecole des Hautes Etudes.

M. LEGALL demande qu'avant toute démarche les Associations de spécialistes fixent leur doctrine, il craint un allongement des études si pour le recrutement des écoles d'Athènes, Rome, etc... le jury doit tenir compte des travaux déjà publiés.

M. R. MARTIN répond que jadis un élève des Ecoles de Rome et d'Athènes enseignait normalement dans un lycée plusieurs années à son retour en France; aujourd'hui il passe directement en faculté, comme assistant, voire maître-assistant. Les instituts d'Istamboul, Kaboul, Damas dépendent des affaires étrangères et le ministère songe surtout aux moyens financiers.

M. CHASTAGNOL conclut le débat en fixant un calendrier et un programme

- 1) En janvier envoi d'une lettre aux Directeurs des Ecoles de Rome et d'Athènes.
- 2) En février participation à une réunion commune avec l'A.P.A.H.A.U.
- 3) Discussion de la question à la réunion de printemps à Montpellier.

REUNION DE MONTPELLIER

- La date retenue est en principe le Samedi 15 Mai et le Dimanche 16 Mai.

- La question de fond qui sera traitée est: Histoire ancienne et Epigraphie.

- Sont désignés comme rapporteurs M. VAN EFFENTERRE (épigraphie grecque) et M. LEGLAY (s'il donne son accord) épigraphie latine.

- Mlle DEMOUGEOT prévoit la visite d'ENSERUNE, ainsi qu'un circuit entre Montpellier et Narbonne dont le détail ne peut être précisé dès maintenant.

- Les secrétaires étudieront la possibilité de billets de congrès (S.N.C.F. et avion)

C.N.R.S.

L'Histoire ancienne écartelée entre plusieurs sections a été la victime lors des élections aux Comités du C.N.R.S.

M. PERROY compatit au sort des antiquistes, signale l'importance des chartistes dans l'électorat de la section des Antiquités nationales et histoire médiévale, et pense que le ministère, par les nominations, peut compenser l'insuffisance des antiquistes parmi les membres élus.

.../...

M. VIAN indique qu'avant les élections des "listes" circulent une part est faite aux antiquistes.

M. VAN EFFENTERRE estime que le travail des commissions consiste à répartir la pénurie et dénonce l'existence des 4 "grosses maffias" (auxquelles M. LEVEQUE ajoutera une cinquième), tout en reconnaissant que la qualité de leurs publications n'est pas en cause.

M. CADOUX se plaint que les demandes de fonds provenant d'assistants soient refoulées quasi-automatiquement.

M. R. MARTIN indique que des projets de remodelage des commissions du CNRS sont étudiés actuellement. Une démarche auprès des Directeurs s'impose sans tarder.

PLACE de l'HISTOIRE ANCIENNE - Rapport de M. ROUGE

STRUCTURE

Une énorme diversité existe dans les régimes d'enseignement des Universités, ce qui est grave pour les étudiants obligés de changer d'université et posera des problèmes pour les diplômes nationaux.

L'Histoire ancienne est apparemment partout matière obligatoire en 1er cycle sauf à Lyon et à Montpellier.

L'Histoire ancienne reste partout associée aux autres périodes de l'Histoire, le plus souvent dans une UER d'Histoire spécialisée. Elle reste liée à toutes les anciennes disciplines littéraires dans les petites facultés. Elle se trouve élément d'UER à titre ambitieux à Lyon (Sciences de l'Homme et de son environnement), à Montpellier (Sciences humaines : Archéologie, Histoire, Géographie, Sociologie).

L'Histoire à rompu avec la Géographie à Paris, Toulouse, Rennes.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

1er Cycle : 1) Système FOUCHET : Bordeaux, Pau, Clermont-Ferrand, Tours
2) Système FOUCHET avec matières séparées en Unités de valeur obligatoires
3) Lyon et Montpellier : Unité de valeur où l'Histoire ancienne n'est pas obligatoire.

2e Cycle : - Cas le plus fréquent : 2 anciens L et 1 C1 ou 3 C1
- Lyon impose un 4e C1; souvent les étudiants optent pour Géographie.
- Rouen, Toulouse, combinaison compliquée d'U.V. et de points. Toulouse a supprimé la distinction entre 1er et 2e cycle: un étudiant peut être licencié d'Histoire avec seulement deux points d'Histoire ancienne sur 24.

.../...

1er cycle

U.V. proposées :

Le plus souvent "Histoire grecque et Histoire romaine", parfois Histoire d'Orient. Mais certaines facultés proposent parfois des U.V. plus spécialisées (Egypte, Orient, Droit Romain).

HORAIRE : 3 H. parfois 4 H. et même 5 H.

2e cycle :

Grande diversité. Mais 3 types reviennent fréquemment: Histoire politique, Histoire religieuse, Histoire économique et sociale. Dans quelques facultés s'ajoute Histoire de l'Egypte, de l'Orient; à Rouen: Monde Grec et Religion grecque.

Rapport Histoire d'Orient - Histoire Gréco-romaine

L'Histoire d'Orient n'apparaît guère que dans les Facultés où existent des enseignants spécialistes :

Egypte: Montpellier, Lille, Lyon, Strasbourg, Paris I et Paris IV Rennes.

Orient: Paris I et Paris IV, Poitiers, Nice et bientôt Lyon.

Parfois l'Histoire d'Egypte et d'Orient est enseignée comme initiation par des non spécialistes. Il faudrait envisager des spécialistes itinérants.

Rapports Cours - Travaux dirigés.

La distinction cours magistral - travaux dirigés a souvent disparu à l'intérieur d'un même enseignement. Le rapport cours - travaux dirigés, lorsque ces deux éléments sont séparés, oscille entre 1/3 et 1.

Sciences auxiliaires.

L'Epigraphie latine est la plus répandue (toutes les Facultés sauf Limoges, Vincennes et Clermont). Egyptologie (3 Facultés). Papyrologie (3). Numismatique (2). Méthodologie de l'Histoire (1) Assyriologie (1). Archéologie; préhistorique 2, Orientale 3, Egyptienne 2 - classique pratiquement partout. L'archéologie est souvent enseignée dans des Unités spécialisées et l'épigraphie grecque laissée aux lettres classiques. Les sciences auxiliaires peuvent se trouver à tous les niveaux.

Personnel enseignant

Les Universités les mieux fournies sont Paris I et IV, Lille et Lyon.

Les moins bien dotées sont évidemment les C.L.U.: Pau, Limoges, St-Etienne, Angers, Avignon qui reçoivent de l'aide extérieure: Lyon épaulé St-Etienne - Certaines ont un corps professoral mal équilibré en spécialités. Amiens n'a que des Romanistes, comme Reims, Brest. Dijon, Grenoble n'ont pas d'Hellenistes du Collège A.

.../...

Certaines Universités recourent aux agrégés stagiaires, ce qui pose le problème des rapports avec les directeurs de stage et celui du service du stagiaire (assistance aux cours ou responsabilité d'un enseignement ?)

BILAN

Eléments favorables et problèmes

A peu près dans toutes les Universités l'Histoire ancienne est restée matière obligatoire.

251 mémoires de maîtrise sont préparés en Histoire ancienne dans les Universités françaises (certains portent sur des questions d'archéologie et parfois de lettres classiques). Nice, Besançon, Paris I et Tours ont le record avec plus de 20 mémoires - puis viennent Lyon, Poitiers, Montpellier, Nanterre. Mais de nombreux collègues se plaignent de l'ignorance des étudiants en langues anciennes, voire en allemand. Certains acceptent de donner des sujets à des étudiants ignorant le grec et le latin, soit travaux sur traduction, soit archéologie, soit bibliographie. Le contraste s'accroît entre le nombre des mémoires qui augmente et la connaissance des langues anciennes qui diminue.

L'éparpillement des enseignements, le manque de vue d'ensemble, sont à porter au passif de nos études. La notation qui favorise les étudiants augmente dangereusement le pourcentage des reçus. Certains étudiants disparaissent des cours quand ils ont obtenu le nombre de notes requis.

Mais le problème le plus grave est celui des débouchés : les carrières de l'enseignement n'absorberont plus tous nos étudiants. Nous sommes aussi parfois considérés comme inutiles, et les étudiants sont attirés vers l'Histoire contemporaine. Trop d'étudiants ne sont pas aptes aux études d'Histoire ancienne.

Une discussion animée à laquelle participèrent de nombreux membres de la Société suivit le rapport de M. ROUGE. Les principaux thèmes en furent les débouchés accessibles aux étudiants d'Histoire, la pluridisciplinarité, l'organisation imminente des Instituts de formation pédagogique.

M. FOUCHER donne des renseignements précis : les carrières de l'enseignement seront ouvertes aux étudiants passant par les Instituts de Formation pédagogique, d'autres pouvant se joindre à eux si le concours définitif (type agrégation ou CAPES) n'est pas réservé aux élèves de ces instituts. Des estimations, il ressort que sur les étudiants engagés dans les études d'Histoire, 17% seront admis dans les Instituts de Formation, 3% pourront devenir professeurs sans passer par les Instituts; 80% ne pourront donc, d'après ces calculs, accéder aux fonctions de professeurs de l'Enseignement d'Etat.

M. Van EFFENTERRE ajoute que les débouchés dans l'Enseignement Supérieur vont être, durant les années à venir, très réduits en raison de la jeunesse des très nombreux assistants recrutés ces dernières années.

.../...

La grande majorité de nos étudiants se casant traditionnellement dans l'Education Nationale, que faut-il envisager pour ces 80% ? Certains pensent à d'autres possibilités dans l'Education nationale (les CEG manquent de personnel qualifié, le service à mi-temps dans les lycées pourrait ouvrir des possibilités, on pourrait recruter bien davantage de surveillants, de maîtres auxiliaires, de documentalistes. Il faut prévoir des carrières nouvelles dans les archives, dans les musées, pour l'animation culturelle. Il faudrait créer des Instituts de formation professionnelle accessibles aux licenciés de lettres, et donnant à ces derniers une formation technique pour les emplois du commerce et de l'industrie. M. LEVEQUE déplore qu'une étude générale sur le plan national ne soit pas entreprise sur le problème des débouchés. La commission prévue n'a même pas été constituée. A Rennes, les nominations demandées n'ont pas été accordées.

Certains trouvent qu'un dégonflement de nos effectifs peut être salutaire : 50 à 60 mémoires de maîtrise en histoire ancienne suffisent, et il en serait de même pour l'Histoire contemporaine, bien plus chargée en mémoires que l'antiquité.

Mais une diminution de l'effectif des étudiants peut entraîner une diminution du nombre des enseignants. Lorsque l'on adjoint aux études d'histoire des disciplines permettant une reconversion vers l'industrie, le commerce, l'administration, c'est l'histoire ancienne qui en pâtit: le fait est patent à Brest et à Rennes. Mais à Vincennes, parmi les étudiants salariés, l'histoire ancienne garde un attrait évident.

Enfin, si notre enseignement reçoit une double finalité: carrières de l'enseignement, carrières diverses de l'administration, du commerce, de l'industrie, ne devons-nous pas assurer deux enseignements tout à fait différents, ce qui pose le problème des structures des universités, et peut-être du service des enseignants.

PLURIDISCIPLINARITE

M. ROUGE constate l'échec total de la pluridisciplinarité. M. PALANQUE demande que des études d'histoire ancienne soient obligatoires pour les étudiants de lettres classiques. M. VIAN indique que la possibilité est très souvent laissée à ces derniers de prendre un C1 en Histoire ancienne. M. LE GALL note que l'organisation des études par année en Droit et Sciences Economiques a pratiquement mis fin à la pluridisciplinarité. On a cherché à introduire la pluridisciplinarité au début des études supérieures. N'est-ce pas au contraire à la fin des études supérieures qu'elle serait le plus profitable ?

INSTITUTS de FORMATION PEDAGOGIQUE.

Cette création revêt un intérêt capital et pourtant nous sommes très peu renseignés. Le recrutement se fera-t-il par concours national ou régional ? Quelles seront les épreuves du concours d'entrée ? Comment seront constitués les jurys ? Qui enseignera dans ces instituts et quelles seront les matières enseignées ? Quels seront les rapports entre ces instituts et les Universités qui ne seront pas jumelées à ces Instituts ?

.../...

M. VIAN croit savoir que la pédagogie tiendrait une place relativement modeste dans les horaires d'enseignement à l'intérieur de ces Instituts durant la 1ère année (5 ou 6 H.) mais fournirait l'essentiel les années suivantes (20 H.).

Dans toutes les interventions apparaissent les mêmes préoccupations: être informé, réserver une place à l'Histoire ancienne et aux Enseignants des Universités dans les concours d'Entrée dans l'Enseignement à l'intérieur de ces Instituts, et, bien que ce point ait été moins souvent envisagé, dans les concours d'accès aux Professorat (ouverts aussi aux étudiants autres que ceux des Instituts - Cf. supra 17% d'élèves des Instituts, 3% d'étudiants autres).

L'assemblée de la S.O.P.H.A.U. désigne MM. LEPELLEY et PIETRI pour suivre de près les problèmes posés par la création de ces Instituts et informer régulièrement et rapidement le bureau de la S.O.P.H.A.U., afin de permettre à ce dernier d'agir dans les plus brefs délais.

LISTES d'APTITUDE et CARRIERE

M. LE GALL membre du Comité Consultatif indique que sur 92 dossiers d'inscription sur la L.A.F.M.A. et 41 dossiers d'inscription sur la L.A.E.S. examinés par le Comité consultatif en octobre 1970 l'Histoire ancienne et l'archéologie représentaient respectivement 20 et 14 dossiers, donc une proportion importante.

Les dossiers sont de valeur très inégale: certains sont pratiquement vides, d'autres très fournis en publications.

M. LE GALL met en garde contre les dossiers ne contenant guère que des rapports de fouilles sans étude d'Histoire générale; il lit et commente le texte d'une note expédiée au nom du Comité consultatif d'Histoire à toutes les Universités: cette note ne concerne pas uniquement l'Histoire ancienne, elle devait tenir compte des préoccupations des représentants de l'Histoire moderne et contemporaine.

L'inscription sur la L.A.F.M.A. n'est pas obligatoire avant de présenter un dossier d'inscription sur la L.A.E.S. cependant elle est très recommandée. Pour l'inscription sur la "liste étroite", aucun dossier n'est demandé, mais il est bon de se faire connaître au Président du Comité Consultatif M. GIRARD Professeur à Paris I.

M. LE GALL attire l'attention sur le danger des thèses sur dossier constitué de "travaux d'ordre touristique" ou de "littérature de grande vulgarisation". Enfin il demande un rectificatif au compte rendu de l'Assemblée de Toulouse (Mai 1970) p. 4 : il avait parlé de "400 ou 500 pages pour une thèse soutenue sur travaux antérieurs".

M. VAN EFFENTERRE trouve ridicule de considérer la thèse comme un carnet à fiches détachables et détachées en chapitres complètement rédigés pour les dossiers d'inscription sur les listes d'aptitude.

M. LEVEQUE demande pourquoi il faudrait déposer la 1ère moitié de la thèse et pas la 2ème. A Mme CLAVEL qui demande quel a été le pourcentage d'inscrits, M. J.P. MARTIN répond que 55 candidats ont été inscrits sur la L.A.F.M.A. alors que 92 dossiers avaient été déposés.

.../...

M. GARLAN pose le problème du délai entre l'inscription sur la liste d'aptitude et l'attribution d'une chaire. M. LE GALL répond qu'il revient aux Universités de demander la création de chaires. M. FOUCHER note la difficulté d'obtenir, à l'intérieur d'une même Université que d'autres sections lachent des postes non pourvus: le Ministère estime que l'encadrement normal est constitué par 34 enseignants pour 1000 étudiants selon la proportion de 14,8 assistants, 7,9 maîtres-assistants et 11,3 enseignants de rang magistral.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le nouveau bureau de la Société est ainsi constitué.

Président : M. CHASTAGNOL (Paris IV) 17, rue Beautreillis-
75 - PARIS IVe

Vice-Présidents: M. ROUGE (Lyon) - 39bis, rue des Farges-
69 - LYON Ve

M. FOUCHER (Tours) - 77, rue Marat - 37- TOURS

Trésorière : Mlle MOSSE (Vincennes) - 17, Rue Mesnil
75 - PARIS XVIe

Secrétaire : Mme PIETRI (Paris IV) - 13 rue Albert Bayet
75 - PARIS XIIIe

Secrétaires : Mlle PERRIN (Dijon) - 12, rue des Rosiers -
Adjoins 21 - DIJON

M. BERTRAND (Paris I)- 22, rue Dajot- 77- MELUN

Les cotisations doivent être versées au C.C.P. Société des Professeurs d'Histoire ancienne de l'Université PARIS 1807-52 - Membres ordinaires 20 F. - Membres associés 10 F.

F. BOURRIOT.